EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 mars 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente mars deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 mars 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Monique BONNET à Christine DULAC-ROUGERIE, Dominique ADENOT à Françoise NOUHEN, Alparslan COSKUN à Patricia GUILHOT, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre BRENAS, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Laurence SCHLIENGER à Marianne MAXIMI**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Louis COUSTES arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°1 et n°2.
A la demande de Monsieur Nicolas BONNET, et après une présentation et un débat uniques, Monsieur le Maire modifie l'ordre du jour pour inverser le vote des questions n°1 et n°2.
Monsieur Nicolas BONNET quitte la séance pendant la présentation de la question n°4 et donne pouvoir à Madame Dominique ROGUE-SALLARD.
Monsieur le Maire propose de voter la question n°27 avant la question n°6 par souci de cohérence.
Monsieur Jérôme GODARD quitte la séance avant le vote de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Philippe BOHELAY.

Rapport N° 29 – A -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE D'EMPRUNT

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 16 décembre 2016 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 29 septembre 2017, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2017 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 16 décembre 2016.

LE MAIRE A DECIDE LE 19 DECEMBRE 2017

Article 1 : Afin de couvrir le besoin de financement du programme d'investissement de l'exercice 2017, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de la Caisse d'Épargne un crédit d'un montant de 5 000 000 d'euros (cinq millions d'euros) sur 14 ans, sous forme de deux contrats.

Article 2 : Les principales caractéristiques des contrats de prêts sont les suivantes :

Contrat numéro un :

- Prêteur : Caisse d'Épargne ;
- Type de contrat : Contrat de prêt à taux variable ;
- Montant du contrat de prêt : 3 000 000 d'euros ;
- Durée: 14 ans ;
- Mise à disposition des fonds : déblocage des fonds en une ou plusieurs fois, sous 6 mois suite à la mise en place du contrat, consolidation au 25 du mois suivant le déblocage total des fonds ; déblocage automatique à la fin de la phase de préfinancement ;
- Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois flooré à 0 + 0,35 % ;
- Base de calcul des intérêts : exact/360 ;
- Échéances : trimestrielles ;
- Amortissement : constant ;
- Score Gissler : 1A ;
- Commission d'engagement : 0,10% du montant
- Option de passage à taux fixe : taux fixe issu du barème en vigueur à la date de la demande ; base de calcul 30/360 ; commission de passage à taux fixe 0.10 %.

Contrat numéro deux :

- Prêteur : Caisse d'Épargne ;
- Type de contrat : Contrat de prêt à taux variable ;
- Montant du contrat de prêt : 2 000 000 d'euros ;
- Durée: 14 ans ;

- Mise à disposition des fonds : déblocage des fonds en une ou plusieurs fois, sous 6 mois suite à la mise en place du contrat, consolidation au 25 du mois suivant le déblocage total des fonds ; déblocage automatique à la fin de la phase de préfinancement ;
- Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois flooré à 0 + 0,35 % ;
- Base de calcul des intérêts: exact/360 ;
- Échéances : trimestrielles ;
- Amortissement : constant ;
- Score Gissler : 1A ;
- Commission d'engagement : 0,10% du montant
- Option de passage à taux fixe : taux fixe issu du barème en vigueur à la date de la demande ; base de calcul 30/360 ; commission de passage à taux fixe 0.10%.

Article 3 : Le remboursement anticipé est possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le versement d'une indemnité équivalente à 5 % du capital restant dû.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 avril 2018
Pour le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 mars 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente mars deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 mars 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Monique BONNET à Christine DULAC-ROUGERIE, Dominique ADENOT à Françoise NOUHEN, Alparslan COSKUN à Patricia GUILHOT, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre BRENAS, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Laurence SCHLIENGER à Marianne MAXIMI**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Louis COUSTES arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°1 et n°2.
A la demande de Monsieur Nicolas BONNET, et après une présentation et un débat uniques, Monsieur le Maire modifie l'ordre du jour pour inverser le vote des questions n°1 et n°2.
Monsieur Nicolas BONNET quitte la séance pendant la présentation de la question n°4 et donne pouvoir à Madame Dominique ROGUE-SALLARD.
Monsieur le Maire propose de voter la question n°27 avant la question n°6 par souci de cohérence.
Monsieur Jérôme GODARD quitte la séance avant le vote de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Philippe BOHELAY.

Rapport N° 29 –B -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE D'EMPRUNT

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 16 janvier 2016 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 16 décembre 2016, portant budget primitif de la Ville de Clermont-Ferrand pour 2017.

LE MAIRE A DECIDE LE 7 FEVRIER 2018

Article 1 : La ville de Clermont-Ferrand, dans le cadre d'une gestion active de la dette, a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations afin d'envisager une révision des marges appliquées à quatre contrats dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Contrat n° 0930251** :
  - Capital restant dû au 01.09.2017 : 1 282 296,89 € ;
  - Durée résiduelle : 4 ans ;
  - Taux d'intérêt applicable : Livret A + 1,20 %.

- **Contrat n° 1001202** :
  - Capital restant dû au 01.09.2017 : 150 389,27 € ;
  - Durée résiduelle : 5 ans ;
  - Taux d'intérêt applicable: Livret A + 1,20 %.

- **Contrat n° 1239231** :
  - Capital restant dû au 01.09.2017 : 1 793 283,72 € ;
  - Durée résiduelle : 16 ans ;
  - Taux d'intérêt applicable : Livret A + 1,00 %.

- **Contrat n° 5027903/8658** :
  - Capital restant dû au 01.09.2017 : 2 735 656,80 € ;
  - Durée résiduelle : 17 ans ;
  - Taux d'intérêt applicable : Livret A + 1,00 %.

Article 2 : Nouvelles caractéristiques de ces quatre contrats de prêt

Les réductions des marges bancaires négociées avec la Caisse des Dépôts et Consignations se décomposent comme suit :

- contrat n° 0930251, abaissement de la marge de 1,20 % à 1,00 % ;
- contrat n° 1001202, abaissement de la marge de 1,20 % à 1,00 % ;
- contrat n° 1239231, abaissement de la marge de 1,00 % à 0,90 % ;
- contrat n° 5027903/8658, abaissement de la marge de 1,00 % à 0,90 %.

Le gain de cette renégociation est estimé, pour la globalité des quatre contrats, à 40 000 €.

Les index Livret A restent inchangés.

Ce réaménagement engendre une légère modification des tableaux d'amortissement des contrats de prêts, du fait de la réduction des marges bancaires appliquées :

- un taux de progressivité des échéances appliqué, passant de -2,159 % à -2,351 % pour les contrats n° 0930251 et n° 1001202 ;
- un taux de progressivité des échéances calculé, passant de -0,973 % à -1,071 % pour le contrat n° 1239231, et de -0,489 % à -0,587 % pour le contrat n° 5027903/8658.

Les nouveaux tableaux d'amortissements seront transmis en fonction de la date de valeur de l'avenant.

Les conditions de remboursement anticipé sont modifiées, passant d'une indemnité forfaitaire de 6 mois à une indemnité actuarielle SWAP (J-40).

Ce réaménagement fait l'objet d'une commission de 0,03 % du capital restant dû de chacun des contrats à la date de valeur du réaménagement, y compris sur le stock d'intérêts, avec un minimum de 300 € et un maximum de 50 000 €.

La commission représente un coût de estimé à 1 530 €.

Article 3 : La date d'effet du réaménagement est fixée au 1er septembre 2017.

Article 4 : Les dispositions des Avenants se substituent à celles du Contrat de Prêt initial sans qu'il y ait toutefois novation des obligations qui en résultent ; les autres clauses et conditions du Contrat de Prêt non modifiées par les Avenants demeurent valables et en vigueur jusqu'à l'expiration ou la résiliation de ceux-ci.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 avril 2018
Pour le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN